

Burundi : les étudiants de l'Ecole normale supérieure mettent fin à leur grève

RFI, 21-04-2017 Après un mois de bras de fer, les étudiants de l'Ecole normale supérieure (ENS, photo) du Burundi ont décidé de renoncer à leur mouvement de grève. Celui-ci avait débuté le 24 mars pour protester contre un décret présidentiel qui transforme la bourse d'études gratuite et universelle en un prêt-bourse remboursable une fois les études terminées et qui durcit les conditions de son octroi.

Officiellement, les représentants des étudiants ont entendu les appels à la sagesse des hautes autorités burundaises pour mettre fin à la grève sans condition. Quitte à continuer de revendiquer dans les auditoriums. L'un des leaders étudiants a lu un communiqué à la radio nationale le 19 avril au soir pour appeler tous ses camarades à reprendre les cours. Il s'en remet désormais aux représentants du peuple, à qui il demande d'intercéder auprès du gouvernement pour au moins discuter de certaines dispositions du décret présidentiel qui institue le prêt-bourse au Burundi.

Explosion du nombre d'étudiants Les étudiants des différentes universités publiques du Burundi s'étaient lancés dans la grève pour exiger son abrogation. Cette demande a été rejetée catégoriquement par la présidence burundaise, qui rappelle qu'il s'agit d'une décision des états généraux de l'éducation pour faire face à l'explosion du nombre d'étudiants. Les délégués de l'ENS ont compris que le pouvoir n'allait rien céder et ont préféré reculer. « La situation était devenue intenable », explique l'un d'eux, qui parle de pressions aussi bien sur les étudiants que sur leurs familles. Depuis le début de la grève il y a près d'un mois, deux de leurs principaux leaders ont été exclus de l'ENS. Les grévistes ont aussi vu leur bourse suspendue. La crainte de subir le sort de leurs collègues de l'université du Burundi, toujours en grève, serait à l'origine de leur décision. Quatre délégués étudiants et un ancien représentant général des étudiants sont en effet en prison depuis deux à trois semaines. Accusés de préparer une insurrection, ils risquent de cinq à dix ans de prison.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});